



Programme d'habitation abordable Québec

Appel de projets – volet 1

Foire aux questions

Septembre 2026

Ce document regroupe les réponses aux questions posées lors du webinaire du 3 septembre ainsi qu'à celles transmises par courriel à l'adresse phaq@shq.gouv.qc.ca. Les questions et réponses sont regroupées par thématique afin d'en faciliter la consultation.

Table des matières

1. Admissibilité des projets	3
2. Analyse des demandes.....	6
3. Contribution municipale	8
4. Contributions aux projets	9
5. Coûts admissibles.....	11
6. Dépôt d'une demande.....	12
7. Échéancier.....	14
8. Exigences à la réalisation d'un projet.....	15
9. Loyers.....	16
10. Programme de financement en habitation (PFH)	18
11. Subvention de base	19

1. Admissibilité des projets

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Certification RPA	Cadre normatif du PHAQ Section 8. Convention de réalisation et d'exploitation	Les nouvelles unités d'un agrandissement doivent-elles faire l'objet d'une certification RPA distincte, ou peuvent-elles être intégrées à la certification existante?	Une nouvelle certification RPA devra être obtenue pour le projet.
Clientèle admissible	Cadre normatif du PHAQ Section 5.2.1 Projet admissible	Un projet destiné à des aînés, réalisé sur le même site qu'une ressource intermédiaire existante mais dans un bâtiment distinct, relève-t-il du volet 1 ou du volet 2?	Le lot devra être divisé si le projet se situe sur le même site qu'une ressource intermédiaire. Si le projet est destiné à une clientèle de personnes âgées ou de personnes âgées en légère perte d'autonomie, le projet devra être déposé dans le volet 1 du PHAQ.
Partie non résidentielle	Cadre normatif du PHAQ Section 5.2.1 Projet admissible	Une résidence étudiante peut-elle inclure une partie non résidentielle en location? Le cas échéant, les revenus de location de ces espaces diminuent-ils le montant de la subvention?	Un projet peut inclure une partie non résidentielle en location, mais ces espaces ne doivent pas représenter plus de 30 % de la superficie du projet. Également, l'usage de la partie non résidentielle doit être réservé aux activités du demandeur ou encore à la réalisation d'activités dont pourraient bénéficier les locataires de l'immeuble. Les revenus des espaces non résidentiels n'ont pas d'incidence sur le montant de la subvention SHQ. Les espaces non résidentiels ne sont pas subventionnés par la SHQ et ceux-ci doivent s'autofinancer.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Projet d'agrandissement	Cadre normatif du PHAQ Section 5.2.1 Projet admissible	Est-ce qu'un projet d'agrandissement créant de nouvelles unités peut être un projet admissible?	Oui. Le projet pourrait également inclure des espaces communs, selon le type de clientèle (étudiants ou personnes âgées en légère perte d'autonomie) et le type d'espace commun (rangement individuel ou buanderie communautaire).
Projet d'agrandissement	Cadre normatif du PHAQ Section 7.1.1 Coûts admissibles	Lorsque de nouvelles unités partagent des services et des espaces communs avec un bâtiment existant, les coûts d'aménagement des espaces communs de la nouvelle partie sont-ils admissibles, et selon quelle répartition?	Les deux bâtiments devront être juridiquement indépendants en cas de vente ou de reprise d'immeuble (porte coupe-feu, servitudes et droits de passage, etc.). Les coûts d'aménagement des espaces communs de la nouvelle partie seront admissibles, mais il faudra démontrer l'autofinancement de ces espaces.
Rénovation	Cadre normatif du PHAQ Section 5.2.1 Projet admissible	Y a-t-il une dérogation possible dans le cas de rénovations d'une coopérative d'habitation qui est déjà en exploitation et donc, acquise depuis plus de 5 ans?	Non, l'acquisition de l'immeuble doit dater de moins de 5 ans avant le dépôt de la demande au PHAQ pour que le projet soit admissible.
Terrain	s.o.	Est-il possible de déposer 2 projets différents pour un même terrain?	Non, une division cadastrale sera nécessaire afin que chaque projet puisse avoir un numéro de lot propre. Par contre, il est possible de faire plusieurs constructions sur le même lot, à l'intérieur du même projet. Ainsi, la garantie immobilière sera obtenue sur l'ensemble immobilier global.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Volet 4	s.o.	Si un projet a été déposé dans le volet 4 du PHAQ, quelle est la démarche à suivre pour le transférer dans le volet 1?	Les projets en cours d'analyse dans le volet 4 n'ont pas à être déposés dans le cadre du présent appel de projets, même s'ils visent une clientèle du volet 1. Aucune démarche supplémentaire n'est à faire du côté du demandeur.
Droit de propriété	Cadre normatif du PHAQ Section 5.2.1 Projet admissible	Pour déposer une demande dans le cadre de l'appel de projets, le terrain concerné doit-il appartenir au demandeur?	Non, le terrain ou l'immeuble n'a pas besoin d'avoir été acquis par le demandeur préalablement au dépôt du projet. Il est cependant alors recommandé de transmettre une promesse d'achat valide lors du dépôt du projet. D'ailleurs, si le projet vise l'acquisition d'un terrain, il est recommandé d'attendre la confirmation que le projet est bien sélectionné par la SHQ avant de procéder à l'acquisition. Si toutefois le terrain ou l'immeuble a déjà été acquis, il est recommandé de transmettre l'acte d'acquisition lors du dépôt du projet.
Droit de propriété	Cadre normatif du PHAQ Section 5.2.1 Projet admissible	Un bail emphytéotique est-il admissible dans le cadre du PHAQ?	Oui. Le projet peut faire l'objet d'une emphytéose en faveur du demandeur, pourvu que celle-ci soit pour une durée minimale de 50 ans.
Taille de projet	s.o.	Y a-t-il un nombre minimal de logements ou des attentes particulières concernant la taille des projets pour le volet 1?	Non.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

2. Analyse des demandes

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Adéquation du projet avec les besoins du milieu	Grille d'évaluation volet 1 – appel de projets 2026	Avec quelles données faites-vous l'analyse de l'adéquation des projets aux besoins du milieu?	L'analyse est détaillée dans la grille d'évaluation publiée sur la page Web du volet 1. Elle tient compte notamment : - du nombre d'unités PSLQ prévues au projet comparé au nombre planifié dans les projets en cours de développement ou de réalisation dans la région; - de la proportion d'unités du projet répondant aux besoins identifiés en 2021; - du taux de réponse actuel aux besoins identifiés en 2021. À noter que les besoins initiaux pour les familles, les personnes seules et les personnes âgées s'appuient sur l'analyse des données du recensement de 2021 en ce qui a trait aux ménages locataires ne bénéficiant pas d'aide au logement, éprouvant des besoins impérieux en matière de logement et ayant un revenu égal ou sous le seuil d'admissibilité aux logements à loyer modique. Pour la clientèle étudiante, les besoins s'appuient sur les données transmises par le ministère de l'Enseignement supérieur.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Critère de performance	Grille d'évaluation volet 1 – appel de projets 2026	Qu'est-ce que veut dire précisément le « critère de performance »?	Le critère de performance est détaillé dans la grille d'évaluation publiée sur la page Web du volet 1. Il permet d'évaluer les aspects du projet qui dépassent les exigences du PHAQ, par exemple en matière environnementale.
Financement	Grille d'évaluation volet 1 – appel de projets 2026	À l'image du volet 4 du PHAQ, est-ce que le fait d'inclure des logements à loyer intermédiaire (dans une proportion de 30 % et +) permet de faciliter le financement et la sélection du projet dans le volet 1 du PHAQ?	Les demandeurs sont invités à consulter la grille d'évaluation des projets publiée sur la page Web du volet 1 du PHAQ. Les critères d'évaluation et le processus d'analyse y sont détaillés.
Périmètre d'urbanisation	Cadre normatif du PHAQ Section 6.2 Analyse des demandes	Est-ce qu'un projet situé hors du périmètre d'urbanisation de la municipalité sera disqualifié, ou simplement moins bien noté?	Le projet sera recevable et admissible, mais il sera moins bien noté lors de l'évaluation du projet. À noter que le projet doit obtenir l'appui de la municipalité dans laquelle il est réalisé.
Durée d'analyse	6.3.1 Volet 1 – Projets d'habitation réguliers pour des ménages à revenu faible ou modeste	L'analyse des demandes débutera-t-elle uniquement après la date limite de dépôt, ou sera-t-elle effectuée au fur et à mesure de leur réception?	La recevabilité et l'admissibilité des demandes seront vérifiées au fur et à mesure de leur réception. Cependant, l'analyse de l'ensemble des demandes et la sélection des projets seront effectuées seulement après la fermeture de l'appel de projets, le 14 octobre à 14 h. Une réponse de la SHQ sera transmise aux organismes dans les 90 jours ouvrables suivant la fermeture de l'appel de projets.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

3. Contribution municipale

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Contribution privée	Cadre normatif du PHAQ Section 7.5.1 Contribution municipale	La contribution municipale peut-elle être remplacée par une autre source de contribution du milieu, à valeur égale?	Si le projet reçoit une contribution privée autre que la contribution du demandeur, provenant notamment d'un organisme de charité, d'une entreprise privée ou d'une collecte de fonds auprès des citoyens, le montant de cette contribution pourra être déduit de la contribution municipale minimale.
Don de terrain	Cadre normatif du PHAQ Section 7.5.1 Contribution municipale	Advenant une contribution municipale en don de terrain, comment est déterminée la valeur du terrain cédé?	La valeur du don de terrain sera déterminée par un rapport d'évaluation de la juste valeur marchande de l'immeuble à acquérir datant de moins de 12 mois et fait par une évaluatrice ou un évaluateur agréé mandaté par le demandeur. Ce rapport devra être transmis à la SHQ.
Emphytéose	Cadre normatif du PHAQ Section 7.5.1 Contribution municipale	L'emphytéose est-elle reconnue comme une contribution municipale au même titre qu'un don de terrain?	L'emphytéose n'est pas reconnue comme un don de terrain. Elle ne peut être considérée comme étant une contribution municipale.
Lettre d'appui	Documents exigés – Étape du dépôt du projet Volets 1 et 2	Est-ce que la lettre d'appui de la ville doit préciser le montant de la contribution, ou si un appui financier conditionnel à l'octroi d'une subvention de la SHQ sous forme	La lettre d'appui de la municipalité peut indiquer que l'appui financier, sous forme de congé de taxes et d'une éventuelle contribution pécuniaire, est conditionnel à l'octroi d'une subvention de la SHQ.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
		de congé de taxes et d'une éventuelle contribution pécuniaire pourrait être valable?	Cette lettre doit indiquer que la municipalité appuierait financièrement le projet s'il était sélectionné; elle peut préciser le montant ainsi que les formes de contributions (crédit de taxes, don de terrain, contribution pécuniaire, etc.), mais cela n'est pas exigé. La lettre doit également indiquer que le projet est conforme au règlement de zonage de la municipalité. À noter que la contribution municipale doit équivaloir à un minimum de 40 % de la subvention de base de la SHQ.

4. Contributions aux projets

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Contribution du demandeur	Cadre normatif du PHAQ Section 7.5.2 Contribution du demandeur	Lorsque le demandeur est déjà propriétaire du terrain, la valeur du terrain peut-elle être reconnue dans la contribution de 20 % du demandeur, et dans la mise de fonds de 5 % exigée d'un promoteur privé?	Oui. La valeur du terrain devra être déterminée soit par un rapport d'évaluation de la juste valeur marchande de l'immeuble à acquérir datant de moins de 12 mois et fait par une évaluatrice ou un évaluateur agréé mandaté par le demandeur, soit par le rôle d'évaluation.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Contribution municipale	Cadre normatif du PHAQ Section 7.5.1 Contribution municipale	Une contribution municipale versée sous forme de crédit de taxes étalé sur plusieurs années est-elle reconnue à sa valeur nominale ou actualisée, et sur quelle durée maximale?	Une contribution municipale versée sous forme de crédit de taxes devra correspondre à une valeur actualisée selon le nombre d'années et la valeur annuelle des taxes. Le crédit de taxes peut être étalé sur plusieurs années, mais il ne doit pas dépasser la durée d'engagement du demandeur. Par exemple, si un projet a une durée d'engagement de 25 ans, le crédit de taxes ne peut être étalé sur une période de 35 ans. Par contre, il peut être d'une durée plus courte que la durée d'engagement. Cependant, dans ce cas, il faudra prévoir une réserve au budget d'exploitation du projet afin que le demandeur puisse assumer le paiement des taxes suite à la fin du crédit de taxes.
Maisons Canada	s.o.	Le projet doit-il également être déposé à Maisons Canada? Si oui, est-ce qu'il y a un ordre de dépôt?	Un projet peut être déposé en parallèle à Maisons Canada, mais ce n'est pas obligatoire. Ce choix appartient au demandeur.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

5. Coûts admissibles

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Décontamination	Cadre normatif du PHAQ Section 7.1.1 Coûts admissibles	Les coûts de caractérisation environnementale et de décontamination peuvent-ils être considérés dans les coûts admissibles ou dans le montage financier du projet?	Les coûts des études de caractérisation environnementale de l'immeuble font partie des coûts admissibles au PHAQ. Les dépenses liées à la décontamination du terrain et du bâtiment, jusqu'à concurrence d'une somme correspondant à la différence entre le prix d'acquisition de l'immeuble et la valeur marchande de l'immeuble après décontamination, sont également admissibles aux fins du calcul du coût total du projet, mais ne peuvent en aucun cas être subventionnées.
Démolition	Cadre normatif du PHAQ Section 7.1.1 Coûts admissibles	Est-ce que les coûts de démolition d'un bâtiment existant sont admissibles?	Une partie des coûts de démolition peuvent être reconnus comme coûts admissibles jusqu'à un montant correspondant à la différence entre le prix d'acquisition de l'immeuble et la valeur marchande de l'immeuble après la démolition.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

6. Dépôt d'une demande

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Demandes multiples	s.o.	Un même demandeur peut-il déposer plusieurs projets dans un même appel de projets, et ces projets sont-ils évalués indépendamment les uns des autres?	Oui, un même demandeur peut déposer plusieurs projets dans un même appel de projets, mais une demande doit être créée et transmise pour chacun d'entre eux. Ils seront évalués de manière indépendante.
Document manquant	Documents exigés – Étape du dépôt du projet Volets 1 et 2	Le conseil d'administration siègera après le 14 octobre, 14 h. Est-ce possible de transmettre la résolution du conseil d'administration après la fermeture de l'appel de projets?	Par souci d'équité, il ne sera plus possible de déposer des documents après la fermeture de l'appel de projets. Également, une fois votre demande transmise, il ne sera plus possible de la modifier. Cependant, si la résolution du conseil d'administration (CA) est manquante, votre demande sera tout de même recevable et admissible. Si votre projet est sélectionné à la suite du processus d'analyse, sa sélection sera conditionnelle à l'obtention de la résolution du CA.
Lettre d'appui de la municipalité	Documents exigés – Étape du dépôt du projet Volets 1 et 2	La municipalité envisage d'effectuer le changement de zonage, mais le processus officiel, encadré par la LAU, n'est pas entamé. Le projet serait-il jugé inadmissible systématiquement? Existe-t-il un délai pour rendre conforme le projet visé?	La municipalité doit indiquer, dans la lettre d'appui à fournir lors du dépôt du projet, que celui-ci est conforme au règlement de zonage de la municipalité. Si tel n'est pas le cas, la lettre doit préciser les démarches d'approbation qui doivent être faites pour que le projet soit conforme.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
		Qu'est-ce que la ville peut faire pour signaler son intention?	Également, la Ville doit s'engager à accompagner le demandeur dans ses démarches réglementaires nécessaires à la réalisation du projet.
Plans	Documents exigés – Étape du dépôt du projet Volets 1 et 2	Les esquisses du projet ne pourront pas être déposées. Est-ce que le dossier sera admissible?	Le projet sera recevable et admissible, mais il sera moins bien noté lors de son évaluation. Également, dans le cas où le projet serait sélectionné, sa sélection sera conditionnelle à la réception des esquisses. Il est recommandé de fournir au moins un tableau avec les surfaces prévues par typologie de logements, pour les espaces techniques et communs.
Plateforme WEB (DEM)	s.o.	Est-il prévu d'augmenter la taille maximale des documents déposés et d'ouvrir au format DWG, sur la plateforme?	Concernant la taille maximale des dossiers, il n'est pas prévu de l'augmenter : elle reste de 50 MO. Quant aux documents DWG, ils font partie de la liste des types de fichiers acceptés sur la plateforme.
	Création et utilisation d'un compte utilisateur SHQ	Comment accéder à la plateforme Web?	Il faut se créer un compte utilisateur ou se connecter à la plateforme avec un compte existant.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

7. Échéancier

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Délais de construction et livraison	Cadre normatif du PHAQ Section 9.3 Contrat de construction	Quel est le délai, advenant l'octroi du financement, pour commencer la construction et livrer le projet?	Les demandeurs sont invités à soumettre des projets dont l'échéancier est réaliste. Pour maintenir l'admissibilité du projet au PHAQ, un contrat avec un entrepreneur devra être conclu dans les douze mois suivant sa sélection. Une fois le contrat signé, le chantier doit pouvoir débuter rapidement. La durée du chantier et la livraison des unités varient selon le type de projet et sa complexité.
	s.o.	Un projet comportant plusieurs phases de construction s'échelonnant sur plusieurs années est-il admissible au PHAQ?	Oui, un projet peut inclure plusieurs phases de construction; cependant, il n'est pas conseillé de réaliser un projet de plusieurs bâtiments sur plusieurs années.
	Documents exigés – Étape du développement du projet	À la suite de la sélection du projet dans le PHAQ, est-ce que le projet peut débuter?	D'autres documents devront d'abord être transmis afin que la SHQ vérifie que le projet répond aux exigences du PHAQ et que sa viabilité financière est démontrée. Par la suite, la SHQ confirme son soutien financier en octroyant une « acceptation finale ». Un contrat avec un entrepreneur peut alors être signé et les travaux de construction peuvent débuter.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

8. Exigences à la réalisation d'un projet

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Exigences de conception des projets	Cadre normatif du PHAQ Section 9.2 Exigences techniques Guide Exigences et bonnes pratiques de réalisation PHAQ	Existe-t-il un guide détaillé des exigences de conception des logements des projets PHAQ ?	Oui : le <i>Guide des exigences et bonnes pratiques de réalisation du PHAQ</i> . Il faut également se référer aux exigences concernant la conformité des travaux ainsi qu'aux exigences techniques détaillées dans le cadre normatif du PHAQ.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

9. Loyers

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Loyers intermédiaires	Cadre normatif du PFH Section 4.2.1 Projets admissibles	Un projet peut-il inclure des unités abordables et des unités intermédiaires?	Oui, un projet déposé dans l'appel de projets volet 1 du PHAQ peut inclure ces deux types d'unités.
Loyers intermédiaires	s.o.	Comment traiter les loyers intermédiaires dans la demande d'aide financière (DAF)? Ces unités doivent-elles être considérées comme des unités hors PHAQ?	Les demandeurs doivent inscrire le nombre d'unités abordables intermédiaires dans le formulaire de présentation du projet et les mettre en unités hors PHAQ dans la demande d'aide financière, dans l'onglet « Général ». De plus, les coûts associés à ces unités devront être inscrits dans la section « Non résidentiel », autant dans le budget de réalisation que dans celui d'exploitation.
Frais additionnels	Cadre normatif du PHAQ Section 10.1 Loyer après réalisation	Est-ce que des frais additionnels peuvent être ajoutés au prix du loyer?	Dans le PHAQ, des frais additionnels peuvent être ajoutés au prix du loyer pour l'électricité ou le chauffage. Le loyer est alors considéré « avec services ». Les frais de stationnement peuvent être ajoutés, mais ceux-ci sont séparés du prix du loyer dans la demande d'aide financière (DAF). À noter que des exigences spécifiques s'appliquent aux unités du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) concernant l'ajout de frais additionnels.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Majoration du loyer	Grille des loyers maximaux du PHAQ	Est-ce possible d'augmenter les loyers chaque année selon le calcul du TAL?	Oui, les loyers peuvent être majorés annuellement selon les augmentations suggérées par le Tribunal administratif du logement (TAL). Cependant, les loyers fixés lors des cinq premières années d'exploitation du projet doivent être égaux ou inférieurs aux loyers maximaux du PHAQ. Pour les années subséquentes, le loyer peut être ajusté en respect des règles de fixation de loyer du TAL. À noter que les loyers maximaux du PHAQ sont ajustés et publiés annuellement.
Services à la clientèle	Cadre normatif du PHAQ Section 10.1 Loyer après réalisation	Est-ce que des frais pour les services offerts à la clientèle peuvent être payés par les locataires, par exemple pour une clientèle de personnes âgées en légère perte d'autonomie? Existe-t-il un encadrement du montant de ce forfait?	Des frais supplémentaires hors bail pour les services à la clientèle peuvent être ajoutés au budget d'exploitation de la demande d'aide financière (DAF) du projet. Ces frais supplémentaires peuvent être payés par les locataires du projet. Ces services à la clientèle peuvent être des services de soutien, d'Internet, de repas, de sécurité, etc. Ces coûts devront s'autofinancer et devront être acceptés par la SHQ. Enfin, le demandeur devra s'assurer que les locataires auront la capacité de payer pour ces services.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

10. Programme de financement en habitation (PFH)

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Dépôt d'une demande	Cadre normatif du PFH	Est-ce possible de déposer une demande dans le cadre du PFH, malgré que le programme se termine le 30 octobre 2026?	Le Programme de financement en habitation (PFH) a été renouvelé.
	Cadre normatif du PFH Section 4.2.1 Projets admissibles	Est-ce possible de déposer une demande dans le cadre du volet 1 du Programme de financement en habitation, sans déposer de demande dans le cadre du PHAQ?	Il est impossible de déposer une demande de prêt de développement dans le cadre du volet 1 du Programme de financement en habitation sans avoir un projet PHAQ sélectionné.
	Cadre normatif du PFH Section 4.2.1 Projets admissibles	Est-ce que la sélection du projet dans le volet 1 du PHAQ entraîne automatiquement l'approbation du financement des logements à loyer intermédiaire (financés en partie avec le prêt patient du PFH)? Quelles sont les démarches à entreprendre par la suite pour garantir le financement des logements à loyer intermédiaire (si l'approbation n'est pas automatique)?	Si le demandeur souhaite obtenir un prêt dans le cadre du Programme de financement en habitation (PFH), le projet doit être sélectionné dans le PHAQ. La demande PFH s'effectue dans un deuxième temps. En ce qui concerne l'approbation des unités pour les loyers abordables intermédiaires, la répartition entre les loyers abordables et abordables intermédiaires sera évaluée lors d'une analyse financière plus approfondie après une éventuelle sélection.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.

11.Subvention de base

Sous-thématique	Référence applicable	Question	Réponse
Nombre d'étages du bâtiment	Cadre normatif du PHAQ Section 7.2 Subvention de base	Comment la SHQ détermine-t-elle la hauteur du bâtiment?	La SHQ suit les recommandations des professionnels au dossier (architectes et ingénieurs); celles-ci doivent s'arrimer avec les plans du projet.

Note : En cas de divergences entre ce qui est dit dans ce document et le cadre normatif du PHAQ, ce dernier prévaut.